

COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT N° 2024.09
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
en exercice : 15
présents : 12
votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre
Le deux avril
à dix-sept heures et trente minutes
le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Christian VIVIER MERLE, Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M. Yves KENSICHER – Mme Valérie MEHU - M. Bernard BOURBON – M. Gilles BERTELLI – M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MAZALLON – M. Bertrand SEUBE - Mme Clarisse SCULLER - Mme Bélanda BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Aurélien BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle

Absent(s) : M. Anthony DEBRUN et Mme Hélène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



La secrétaire de séance
Isabelle GRANJON



Pour extrait conforme.
Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24600 - THEIZE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	130 241,51		95 990,74		226 232,25
Fonctionnement	233 255,50	130 000,00	222 554,05		325 809,55
TOTAL I	363 497,01	130 000,00	318 544,79		552 041,80
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	363 497,01	130 000,00	318 544,79		552 041,80

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 9/04/24



ID : 069-216902460-20240402-DEL_202409-DE

COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT N° 2024.10
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **15**
présents : **11**
votants : **12**

L'an deux mil vingt-quatre
Le deux avril
à dix-sept heures et trente minutes
le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Vincent LAVERRIERE –
Mme Isabelle GRANJON – M. Yves KENSICHER – Mme Valérie
MEHU - M. Bernard BOURBON – M. Gilles BERTELLI – M. Yves
MORIAUD – Mme Blandine MAZALLON – M. Bertrand SEUBE -
Mme Clarisse SCUILLER – Anthony DEBRUN - Mme Bélanda
BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Aurélie BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle

Absent(s) : M. Christian VIVIER MERLE - Mme Hélène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget principal

M. le Maire présente le compte administratif 2023 et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal.

Les résultats du compte administratif 2023 se présentent de la manière suivante :

RESULTAT FONCTIONNEMENT	
	MONTANT
Recettes de Fonctionnement	971 256.59 €
Dépenses de Fonctionnement	748 702.54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	222 554.05 €
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	103 255.50 €
RESULTAT DE CLOTURE	325 809.55 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	
	MONTANT
Recettes d'investissement	435 658.78 €
Dépenses d'investissement	339 668.04 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	95 990.74 €
Résultats d'investissement antérieur reportés	130 241.51 €
RESULTAT DE CLOTURE	226 232.25 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 9/04/24

ID : 069-216902460-20240402-DEL_202410-BF



A l'issue de son exposé, M. le Maire quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Bernard BOURBON, conseiller municipal délégué, est élu Président et soumet le compte administratif 2023 du budget principal au vote.

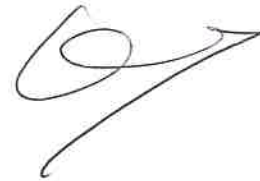
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2023 du budget principal
- **ATTESTE** de sa concordance avec le Compte de Gestion 2023 du trésorier

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



Le secrétaire de séance
Isabelle GRANJON



Pour extrait conforme.
Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

69246

Commune de Theizé

Code INSEE

Commune

2024-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian VIVIER MERLE, le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 325 809.55 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre	0
Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 554.05 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	103 255.50 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	325 809.55 €
D Solde d'exécution d'investissement	226 232.25 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-275 007.00 €
Besoin de financement F	=D+E -48 774.75 €
AFFECTATION = C	=G+H 325 809.55 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	118 775.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	207 034.55 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Christian VIVIER MERLE, le Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

Le secrétaire
Isabelle Granjon

A Theizé, le 02/04/2024.



COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT N° 2024.12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-quatre
en exercice : 15 Le deux avril
présents : 11 à dix-sept heures et trente minutes
votants : 12 le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Christian VIVIER MERLE,
Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M.
Yves KENSICHER – M. Bernard BOURBON – M. Gilles BERTELLI
– M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MAZALLON – M. Bertrand
SEUBE - Mme Clarisse SCUILLER - Mme Bérinda BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Aurélien BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle

Absent(s) : Mme Valérie MEHU - M. Anthony DEBRUN - Mme Hé-
lène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Association cantine scolaire	4 242€
Amicale Boule Joyeuse de Theizé	150€
Bibliothèque de Theizé	2 000€
Chanteizé	500€
Chasse	500€
Club de l'amitié de Theizé	400€
Comité des fêtes	2 500€
Fanfare Echo du Beauvallon	9 000€
Musique Envol	3 000€
Théâtre en Pierres Dorées	3 000€
Kung Fu – Team Shaolin	1 000 €
TCN	500 €
AiRe Aérée	600€
Amicale personnes âgées SIVU JEAN BOREL	400€
Association conjoints survivants du Bois d'Oingt	200€
Société de pêche MORGON/MERLOUP	350€
Gym volontaire des Pierres Dorées (GVDPD)	350€

Mme MEHU Valérie, Présidente du Comité des Fêtes, quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus
- DIT QUE les crédits sont prévus au budget communal 2024

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



Le secrétaire de séance
Isabelle GRANJON

Pour extrait conforme.
Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le

et de la publication le

COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT N° 2024.13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre
Le deux avril
à dix-sept heures et trente minutes
le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Christian VIVIER MERLE,
Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M.
Yves KENSICHER – Mme Valérie MEHU - M. Bernard BOURBON
– M. Gilles BERTELLI – M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MA-
ZALLON – M. Bertrand SEUBE - Mme Clarisse SCUILLER - Mme
Béline BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Auréli BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle

Absent(s) : M. Anthony DEBRUN et Mme Hélène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrice et mécanismes d'équilibre des réformes fiscale et propose de fixer les taux comme suit pour l'exercice 2024 :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres	14.87 %	14.87 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	28.40 %	28.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	22.64 %	22.64 %

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - o Taxe d'habitation des résidences secondaires : 14.87%
 - o Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 28.40 %
 - o Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 22.64 %
- **INSCRIT** la recette du produit des contributions directes locales au budget primitif de l'exercice 2024 au chapitre 73, article 73111
- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - o De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - o De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



Le secrétaire de séance
Isabelle GRANJON

Pour extrait conforme.
Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT N° 2024.14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-quatre
en exercice : 15 Le deux avril
présents : 13 à dix-sept heures et trente minutes
votants : 14 le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Christian VIVIER MERLE, Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M. Yves KENSICHER – Mme Valérie MEHU - M. Bernard BOURBON – M. Gilles BERTELLI – M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MAZALLON – M. Bertrand SEUBE - Mme Clarisse SCULLER – Anthony DEBRUN - Mme Bélanda BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Aurélié BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle
Absente : Mme Hélène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Vote du budget principal – Exercice 2024

Monsieur le Maire fait lecture du budget principal 2024 aux membres du conseil municipal :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE DU BUDGET 2024	1 117 521,00	910 486,45
RESTES A REALISER 2023	+	+
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	=	207 034,55
TOTAL DE LA SECTION	1 117 521,00	1 117 521,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE DU BUDGET 2024	763 574,00	812 348,75
RESTES A REALISER 2023	+	+
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	338 764,00	63 757,00
	+	+
	=	226 232,25
TOTAL DE LA SECTION	1 102 338,00	1 102 338,00

TOTAL DU BUDGET	2 219 859,00	2 219 859,00
------------------------	---------------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 9/04/24

ID : 069-216902460-20240402-DEL_202414-BF



Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget principal pour l'exercice 2024
- **AUTORISE** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et 7,5% en investissement

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



Le secrétaire de séance
Isabelle GRANJON

Pour extrait conforme.
Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le



COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.15

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre
Le deux avril
à dix-sept heures et trente minutes
le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Christian VIVIER MERLE, Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M. Yves KENSICHER – Mme Valérie MEHU - M. Bernard BOURBON – M. Gilles BERTELLI – M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MAZALLON – M. Bertrand SEUBE - Mme Clarisse SCUILLER – Anthony DEBRUN - Mme Bélanda BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Aurélien BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle

Absente : Mme Hélène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Création d'un budget annexe « Château de Rochebonne »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le rapport de synthèse et de programmation des travaux réalisés par Nathalie SANDT, architecte du patrimoine, en date du 22/06/2023. Ce document propose une synthèse du diagnostic patrimonial et sanitaire portant sur le Château de Rochebonne et un premier programme de travaux visant la conservation et la valorisation sur le long terme de l'ensemble patrimonial.

Monsieur le Maire rappelle que le Château de Rochebonne est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, par arrêté n°23-301 du 17/10/2023 pour les parcelles n°1095, n°123, n°132, n°967, n°1087, n°1089, n°125, n°124, n°1092, n°1088, n°1091, n°1093 et n°1094,

Il souligne l'importance de réaliser ses travaux de restauration et de sauvegarde du Château en vue de la conservation de ce patrimoine qui commence à donner des signes alarmants de dégradations par le temps.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un budget annexe destiné à « isoler » l'opération pour la rendre parfaitement « lisible ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un budget annexe « Château de Rochebonne » non soumis à la TVA et appliquant la nomenclature M57 développée des collectivités de moins de 3500 habitants,

Le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
Provisions semi-budgétaires.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1412-2 et L.2221.2,
Vu l'instruction M57



Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour individualiser la gestion du Château de Rochebonne, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux établir le coût des travaux relatif au projet de sauvegarde du Château de Rochebonne ainsi qu'aux dépenses et recettes afférentes à son fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) DECIDE de créer à compter du 1^{er} janvier 2024 un budget annexe « Château de Rochebonne » retraçant toutes les dépenses et les recettes afférentes à la restauration et de la sauvegarde du Château de Rochebonne, ainsi que les dépenses et recettes afférentes à son fonctionnement.
- 2) AUTORISE M. le Maire à opérer les écritures d'ordre et budgétaires entre le budget principal et le budget annexe, visant à réintégrer dans ce nouveau budget annexe les dépenses et recettes qui doivent y être imputées, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme.
Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT N° 2024.17
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **14**

L'an deux mil vingt-quatre
Le deux avril
à dix-sept heures et trente minutes
le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Christian VIVIER MERLE,
Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M.
Yves KENSICHER – Mme Valérie MEHU - M. Bernard BOURBON
– M. Gilles BERTELLI – M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MA-
ZALLON – M. Bertrand SEUBE - Mme Clarisse SCUILLER – An-
thony DEBRUN - Mme Bélanda BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Aurélie BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle

Absente : Mme Hélène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune de Theizé s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut-être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Monsieur le maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



Le secrétaire de séance
Isabelle GRANJON



Pour extrait conforme. Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le et de la publication le

COMMUNE
DE
THEIZE

EXTRAIT N° 2024.18
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **14**

L'an deux mil vingt-quatre
Le deux avril
à dix-sept heures et trente minutes
le Conseil Municipal de la commune de Theizé, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle Cherpin, sous la prési-
dence de Monsieur Christian VIVIER MERLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Les membres présents en séance : M. Christian VIVIER MERLE,
Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M.
Yves KENSICHER – Mme Valérie MEHU - M. Bernard BOURBON
– M. Gilles BERTELLI – M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MA-
ZALLON – M. Bertrand SEUBE - Mme Clarisse SCUILLER – An-
thony DEBRUN - Mme Bérinda BRIAND.

Absent(es) représenté(es) :
Aurélié BOISSY donne pouvoir à Mme GRANJON Isabelle

Absente : Mme Hélène BORIE

Secrétaire de Séance : Isabelle GRANJON

Objet : Convention « Festival Région des lumières »

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de braquer les projecteurs sur les grands sites régionaux qui font l'histoire de France grâce à des mises en lumière exceptionnelles. Les spectacles de l'opération « Festival Région des lumières » ont vocation à illustrer l'histoire de la région et mettre en valeur des éléments du patrimoine et des sites naturels, l'objectif étant de valoriser le patrimoine historique et culturel de toute la région, renforcer l'attractivité touristique et culturelle, et nourrir la fierté de ses habitants en renouant le lien entre les grands sites et leurs habitants.

Chaque année, la Région sélectionne plusieurs sites exceptionnels différents, de façon à proposer à l'ensemble des habitants et des touristes de la région, une programmation sons et lumières originale, renouvelée d'une année sur l'autre, et valorisant l'ensemble des sites retenus.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Château de Rochebonne fait partie des sites retenus, qu'il bénéficiera d'une œuvre conçue et produite à 100% par la Région, qui sera créée spécialement pour le site sélectionné, et sera programmée du **samedi 24 août 2024 au dimanche 15 septembre 2024**. Le spectacle sera proposé tous les soirs de la semaine, et sera joué en boucle sur la plage horaire définie.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la Région.

Le Maire de THEIZE
Christian VIVIER MERLE



Le secrétaire de séance
Isabelle GRANJON